

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 19 janvier 2026 à 19 h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Nadine Brière	Mairesse
Madame Audrey Joly	Conseillère du district 1
Madame Arielle Beaudin	Conseillère du district 2
Monsieur Pierre Léveillé	Conseiller du district 3
Madame Marie-Hélène Vigeant	Conseillère du district 4
Monsieur André Lamarche	Conseiller du district 6

Monsieur le conseiller Alexandre Charbonneau est absent pour toute la durée de la séance.

Sont également présentes la directrice générale ainsi que la directrice générale adjointe, greffière et directrice des Services juridiques.

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 h et s'adresse au public.

RÉSOLUTION NO. 2026-001

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 janvier 2026

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Audrey Joly

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 janvier 2026.

RÉSOLUTION NO. 2026-002

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 décembre 2025 et de la séance extraordinaire du 18 décembre 2025

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie de la séance ordinaire du 15 décembre 2025 et de la séance extraordinaire du 18 décembre 2025 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marie-Hélène Vigeant

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 décembre 2025 et de la séance extraordinaire du 18 décembre 2025.

RÉSOLUTION NO. 2026-003

Nomination – Comité circulation

ATTENDU QUE le conseil souhaite mettre en place un comité circulation, dont la mission est d'analyser et de faire des recommandations au conseil concernant les demandes faites à la Ville en matière de signalisation et de circulation ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Madame Audrey Joly
 Madame Arielle Beaudin
 Monsieur Pierre Léveillé
 Madame Marie-Hélène Vigeant
 Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les employés et membres du conseil suivants soient nommés sur le comité circulation :

Membre (conseil) : Madame Nadine Brière
Membre (conseil) : Monsieur Alexandre Charbonneau
Membre (conseil) : Monsieur Pierre Léveillé
Membre : Madame Sophie Charpentier
Membre : Monsieur Patric Lacasse
Membre : Monsieur Simon King
Membre : Monsieur Simon Staub

RÉSOLUTION NO. 2026-004

Autorisation de paiement – Aide financière - Carrefour jeunesse-emploi des Pays-d'en-Haut

ATTENDU la demande de soutien financier pour la relocalisation de l'organisme Carrefour jeunesse-emploi des Pays-d'en-Haut à Sainte-Adèle, au 2^e étage du Garde-Manger des Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU QUE le conseil souhaite soutenir la relocalisation de l'organisme, conditionnellement à ce que l'organisme signe un bail avec le Garde-Manger des Pays-d'en-Haut ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Audrey Joly

POUR : Madame Audrey Joly
 Madame Arielle Beaudin
 Monsieur Pierre Léveillé
 Madame Marie-Hélène Vigeant
 Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise une aide financière de 60 000 \$ à l'organisme Carrefour jeunesse-emploi des Pays-d'en-Haut, sous la condition qu'un bail soit signé avec le Garde-Manger des Pays-d'en-Haut ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer le paiement à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

RÉSOLUTION NO. 2026-005

Octroi de contrat – Services professionnels en technologies de l'information

ATTENDU l'appel d'offres effectué concernant les services professionnels en technologies de l'information ;

ATTENDU QUE l’ouverture des soumissions s’est tenue le 22 décembre dernier et que les entreprises ayant déposé des soumissions sont les suivantes :

Noms des soumissionnaires
Trilogie Groupe Conseil inc.
Cetix inc.

ATTENDU QUE le comité de sélection s’est réuni le 8 janvier 2026 et a procédé à l’analyse des soumissions déposées ;

ATTENDU le rapport de Me Audrey Sénécal, directrice générale adjointe, greffière et directrice des Services juridiques, daté du 9 janvier 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’ACCORDER le contrat à l’entreprise Cetix inc. étant le plus bas soumissionnaire conforme et ayant obtenu le plus haut pointage final, pour un montant de 464 940 \$, plus les taxes applicables, pour la période du 1^{er} février 2026 au 30 janvier 2029, sous réserve de la transmission par l’entreprise de tous les documents nécessaires et prévus au document d’appel d’offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à payer selon le devis et le bordereau de soumission à même le budget d’opérations.

RÉSOLUTION NO. 2026-006

Autorisation de signature – Lettre d’entente CBC# 38 – Syndicat des cols blancs

ATTENDU les besoins opérationnels du Service des travaux publics ;

ATTENDU le projet pilote mis en place du 24 août au 31 décembre 2025 par l’entremise de la lettre d’entente CBC#33 ;

ATTENDU QUE le projet pilote modifiait l’horaire de travail de la fonction d’adjointe aux opérations, passant de 33 heures à 38 heures par semaine ;

ATTENDU QUE la modification de l’horaire de travail a permis d’améliorer l’efficacité opérationnelle du Service des travaux publics ;

ATTENDU les dispositions des articles 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16 de la convention collective en vigueur ;

ATTENDU la volonté des parties de prolonger ledit projet pilote ;

ATTENDU le rapport de madame Catherine Therrien, conseillère en ressources humaines, daté du 7 janvier 2026 :

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marie-Hélène Vigeant

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport ainsi que la lettre d'entente CBC#38 à intervenir entre le Syndicat des travailleuses et travailleurs des cols blancs de Sainte-Adèle et la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE la directrice générale, le directeur des travaux publics ainsi que le directeur des ressources humaines, soit autorisés à signer la lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE la lettre d'entente CBC #38 entre en vigueur en date des signatures par les parties.

RÉSOLUTION NO. 2026-007

Autorisation – Maintien d'une condition de travail (épargne)

ATTENDU l'article 11 – *Régime enregistré d'épargne-retraite* de la *Politique des conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre (2024-2028)* ;

ATTENDU QU'en vertu de la législation fiscale en vigueur, il n'est pas permis de verser des cotisations à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER), tant pour l'employé que pour l'employeur, à compter de l'année suivant l'atteinte de l'âge de 71 ans ;

ATTENDU QU'un employé cadre a atteint l'âge de 71 ans en 2025, entraînant pour cet employé la perte d'un avantage prévu à la politique ;

ATTENDU la volonté de la ville de maintenir, pour cet employé, un avantage financier comparable à celui prévu à l'article 11 de la *Politique des conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre (2024-2028)*, tout en respectant le cadre légal applicable aux cotisations REER ;

ATTENDU le rapport de madame Catherine Therrien, conseillère en ressources humaines, daté du 7 janvier 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte et autorise le Service de la trésorerie à verser les contributions employé et employeur dans le CELI Manuvie de l'employé concerné pour l'année 2026 (1^{er} janvier au 31 décembre).

RÉSOLUTION NO. 2026-008

Modification de la résolution 2025-576 (Autorisation de dépenses – Réparations d'un véhicule de déneigement)

ATTENDU la résolution 2025-3576, adoptée lors de la séance extraordinaire du 18 décembre 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Léveillé

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la résolution 2025-576 soit amendée en modifiant le 2^e résolu suivant :

« QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le budget d'opérations ».

par le texte suivant :

« QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même l'excédent de fonctionnement non affecté ».

RÉSOLUTION NO. 2026-009

Demande de dérogation mineure – 4345, rue Rolland

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **REPORTE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2026-009

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **4345, rue Rolland**, afin de permettre que 4 propriétés soient desservies par une allée d'accès partagée alors que l'article 245 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* limite à 3 le nombre de propriétés desservies par la même allée d'accès ;

Le tout, tel que montré au plan projet de lotissement préparé par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, en date du 14 novembre 2025, 9286 de ses minutes.

RÉSOLUTION NO. 2026-010

Demande de dérogation mineure – Lots 3 227 200 et 3 227 202, rue des Halbrans

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2026-010

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur les **lots 3 227 200 et 3 227 202, rue des Halbrans**, afin de permettre, pour le lot 3 227 202 du cadastre du Québec, que 4 propriétés soient desservies par une allée d'accès partagée, alors que l'article 245 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* limite à 3 le nombre de propriétés desservies par la même allée d'accès ;

Le tout tel que montré au projet de lotissement de Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, en date du 14 octobre 2025, 6207 de ses minutes.

RÉSOLUTION NO. 2026-011

Demande de dérogation mineure – 1780, rue du Mont-Blanc

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2026-011

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1780, rue du Mont-Blanc**, afin de permettre que la marge arrière soit de 4,41 mètres, alors que l'article 525 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* exige une marge arrière minimale de 8 mètres, afin de régulariser l'implantation de la résidence ;

Le tout, tel que montré au certificat de localisation préparé par François Sylvain, arpenteur-géomètre, en date du 19 novembre 2025, 1854 de ses minutes.

RÉSOLUTION NO. 2026-012

Demande de dérogation mineure – 1505, rue du Passe-Montagne

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Audrey Joly

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2026-013

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1505, rue du Passe-Montagne**, afin de permettre qu'un garage se retrouve en cour avant, à 12,06 mètres de la ligne avant, alors que l'article 326 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* l'interdit ;

Le tout, tel que montré au plan projet d'implantation préparé par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, en date du 4 décembre 2025, 10 063 de ses minutes.

RÉSOLUTION NO. 2026-013

Demandes de dérogation mineure – Lots 6 542 487, 6 542 488, 6 542 489, 6 542 490, 6 542 491, 6 542 492, 6 542 500, 6 542 515, 6 542 516, 6 542 517, 6 542 518, 6 542 519, 6 542 520 (rue Alexis)

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** les demandes de dérogation mineure suivantes :

Résolutions du CCU – 2026-014, 2026-015, 2026-016, 2026-017, 2026-018, 2026-019, 2026-020, 2026-021, 2026-022, 2026-023, 2026-024, 2026-025 et 2026-026

Demandes formulées relativement à l'immeuble situé sur les **lots 6 542 487, 6 542 488, 6 542 489, 6 542 490, 6 542 491, 6 542 492, 6 542 500, 6 542 515, 6 542 516, 6 542 517, 6 542 518, 6 542 519, 6 542 520 (rue Alexis)**, afin de permettre, pour chaque lot, que 2 remises attenantes se retrouvent en cour avant, alors que l'article 329 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* l'interdit ;

Le tout, tel que montré aux plans de construction signés et scellés par Kim Pariseau (A5062) et Marc-Olivier Champagne-Thomas (A6434), en date du 2 décembre 2024, dossier 240201.

RÉSOLUTION NO. 2026-014

Demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Audrey Joly

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil entérine les dispositions des résolutions adoptées par le comité consultatif en urbanisme, ci-après indiquées, en regard des dossiers suivants, concernant la procédure requise par le *Règlement 1314-2021-PIIA*, à l'effet d'**ACCEPTE**r les demandes de PIIA suivantes :

Résolution du CCU – 2026-005

Lot 6 542 515 (rue Alexis)

- **Construction**

Résolution du CCU – 2026-006

1398, boulevard de Sainte-Adèle

- **Enseigne**

RÉSOLUTION NO. 2026-015

Demandes d'autorisation d'un usage conditionnel

ATTENDU les dispositions du *Règlement sur les usages conditionnels 1314-2024-UC* ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Audrey Joly

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** les demandes d'usage conditionnel suivantes :

Résolution du CCU – 2026-028

Lot 6 542 487, rue Alexis

- La construction d'un bâtiment à usage H-04 multifamilial de 4 logements dans une zone où cet usage est autorisé par usage conditionnel.

Résolution du CCU – 2026-029

Lot 6 542 488, rue Alexis

- La construction d'un bâtiment à usage H-04 multifamilial de 4 logements dans une zone où cet usage est autorisé par usage conditionnel.

Résolution du CCU – 2026-031

Lot 6 542 489, rue Alexis

- La construction d'un bâtiment à usage H-04 multifamilial de 4 logements dans une zone où cet usage est autorisé par usage conditionnel.

Résolution du CCU – 2026-032

Lot 6 542 490, rue Alexis

- La construction d'un bâtiment à usage H-04 multifamilial de 4 logements dans une zone où cet usage est autorisé par usage conditionnel.

Résolution du CCU – 2026-033

Lot 6 542 491, rue Alexis

- La construction d'un bâtiment à usage H-04 multifamilial de 4 logements dans une zone où cet usage est autorisé par usage conditionnel.

Résolution du CCU – 2026-030

Lot 6 542 492, rue Alexis

- La construction d'un bâtiment à usage H-04 multifamilial de 4 logements dans une zone où cet usage est autorisé par usage conditionnel.

Résolution du CCU – 2026-034

Lot 6 542 500, rue Alexis

- La construction d'un bâtiment à usage H-04 multifamilial de 4 logements dans une zone où cet usage est autorisé par usage conditionnel.

Résolution du CCU – 2026-027

Lot 6 542 515, rue Alexis

- La construction d'un bâtiment à usage H-04 multifamilial de 4 logements dans une zone où cet usage est autorisé par usage conditionnel.

Résolution du CCU – 2026-035

Lot 6 542 516, rue Alexis

- La construction d'un bâtiment à usage H-04 multifamilial de 4 logements dans une zone où cet usage est autorisé par usage conditionnel.

Résolution du CCU – 2026-036

Lot 6 542 517, rue Alexis

- La construction d'un bâtiment à usage H-04 multifamilial de 4 logements dans une zone où cet usage est autorisé par usage conditionnel.

Résolution du CCU – 2026-037

Lot 6 542 518, rue Alexis

- La construction d'un bâtiment à usage H-04 multifamilial de 4 logements dans une zone où cet usage est autorisé par usage conditionnel.

Résolution du CCU – 2026-038

Lot 6 542 519, rue Alexis

- La construction d'un bâtiment à usage H-04 multifamilial de 4 logements dans une zone où cet usage est autorisé par usage conditionnel.

Résolution du CCU – 2026-039

Lot 6 542 520, rue Alexis

- La construction d'un bâtiment à usage H-04 multifamilial de 4 logements dans une zone où cet usage est autorisé par usage conditionnel.

RÉSOLUTION NO. 2026-016

AVIS DE MOTION

Je, Pierre Léveillé, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1386 de contrôle intérimaire visant à interdire la construction d'habitations trifamiliales jumelées et contigües (H-03) et d'habitations multifamiliales (H-4) sur tout le territoire de la Ville de Sainte-Adèle ;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1333 :

- a) Incompressibles – Fonds d'administration – 3 302 518,25 \$ pour la période du 13 décembre 2025 au 16 janvier 2026
- b) Engagements au montant de 585 816,79 \$ pour la période du 1er au 31 décembre 2025

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 - Embauche d'un employé (saisonnier)
– Préposé à l'accueil PDC - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 - Prolongement des modalités de la lettre d'entente CBC # 33

Dépôt du registre des déclarations en vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* – Année 2025

Dépôt – Rapport au conseil (formation éthique et déontologie)

Rapport de reddition de comptes sur l'utilisation du pouvoir temporaire d'autoriser des projets d'habitation dérogatoires à la réglementation d'urbanisme - Année 2025

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

Madame la mairesse, mesdames les conseillères Audrey Joly et Arielle Beaudin, ainsi que messieurs les conseillers Pierre Léveillé et André Lamarche, s'adressent au public.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse ainsi que la directrice générale répondent aux questions du public.



RÉSOLUTION NO. 2026-017

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Madame Audrey Joly
 Madame Arielle Beaudin
 Monsieur Pierre Léveillé
 Madame Marie-Hélène Vigeant
 Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20h16.

Madame Nadine Brière
Mairesse

Madame Ariane Bélanger
Greffière adjointe et archiviste